

Fiche de Synthèse

Accompagnement des Lauréats

Contexte et objectif des travaux

Fort de sa mission de soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, l'INPI accueille et informe tous ceux qui sont concernés par la propriété industrielle. Il les assiste tout au long de leurs démarches dans ce domaine, délivre les titres brevets, marques, dessins et modèles et en assure la publication. En particulier, la sensibilisation à la propriété industrielle auprès des PME-PMI et des chercheurs constitue un enjeu majeur pour encourager l'innovation. En tant qu'«éclaireur», l'INPI va résolument au-devant des innovateurs à travers plusieurs initiatives 1pour1 ou de sensibilisation collectives telles que :

- Pré-diagnostics de propriété industrielle,
- Partenariats, programmes de formation,
- Actions de communication...

Dans ses objectifs de performance 2013-2016, l'INPI s'est fixé, en outre, le développement de services créateurs de valeur pour les entreprises notamment pour les PME. En particulier **l'INPI a entrepris de contribuer à mobiliser, par la protection de l'innovation et la valorisation du capital immatériel, tous les leviers de la croissance et de création de valeurs.**»

Résumé du projet initial

Le but d'une telle démarche étant d'aider les entreprises, notamment les PME, dans leur développement économique au travers de la connaissance et de la maîtrise d'une stratégie PI en leur fournissant un outil permettant d'évaluer les pratiques en matière de Propriété Intellectuelles via :

- Une sensibilisation les entreprises au bénéfice d'une gestion adaptée de leurs actifs immatériels, notamment de leurs actifs incorporels au moyen d'une protection des actifs en accord avec la stratégie de l'entreprise; et
- Une mesure l'impact des pratiques en matière de propriété intellectuelle d'une entreprise sur son capital immatériel.

Méthodologie suivie

Le projet s'est appuyé sur une démarche en 3 étapes :

- Etape 1 : formation interne des chargés de missions de la Direction d'Action Economique afin de leur permettre de réaliser des audit-flash du capital immatériel de certains clients de l'INPI.
- Etape 2 : tests des audit-flash capital immatériel sur des entités considérées comme mature du point de vu spectre Propriété Industrielle pour leur faire prendre conscience que leur portefeuille de titres Propriété Industrielle n'était qu'une composante de leur capital immatériel afin d'améliorer leur potentiel de financement et de gouvernance.

- Etape 3 : conception d'outils sur mesure destiné à améliorer et évaluer la bonne utilisation de la PI au sein d'une entité.

Etape1 : Concernant la démarche de formation, deux axes ont été privilégiés :

- Formation sur l'appréciation des actifs immatériels et analyse financière, en particulier :
 - sensibiliser sur la nécessité de prendre en considération le capital immatériel pour assurer le processus d'innovation des entreprises
 - Identifier les principales composantes du capital immatériel d'une entité,
 - identifier les actifs clé en fonction de l'âge et du secteur des entités
 - comprendre EN PRATIQUE les chiffres clefs d'une entreprise et en faire une analyse,
 - comprendre en PRATIQUE les informations clés à fournir et leur présentation dans un business plan et apprécier l'adéquation/l'inadéquation entre une stratégie d'entreprise et un biseness plan.
- Formation à la rédaction d'un rapport d'audit actif immatériel
 - rédiger de façon autonome un rapport d'évaluation (extra-financier) des actifs immatériels
 - restituer le rapport en le commentant et en priorisant de façon adaptée à la situation et aux besoins de l'entreprise afin de dégager des pistes d'action

Etape 2 : Concernant la démarche de tests

Les tests ont été réalisés sur les Lauréats des trophées INPI de l'innovation 2012, 2013 et 2014, entités dont la capacité à innover et à mettre en œuvre une stratégie de propriété industrielle sont éprouvés mais dont la conscience que cette capacité s'appuie sur un ensemble d'actifs immatériels qu'il faut protéger et valoriser.

Les chargés de mission formés ont réalisé un « audit-flash » au sein de votre entité, réalisé par l'INPI, en partenariat avec un expert parmi les membres de l'Observatoire de l'Immatériel. Cet audit s'est déroulé en trois temps :

- rencontre, sur une journée, de plusieurs de vos directions (telles que DG, DRH, DAF, DSI et R&D)
- évaluation extra-financière (et financière dans la mesure du possible), à partir des informations recueillies
- restitution de l'évaluation commentée permettant de dégager des pistes d'action

Au-delà de l'évaluation des actifs immatériels (capitaux clients, marque, organisationnel, humain, savoir, actionnaires, fournisseurs/partenaires, systèmes d'information), l'audit avait pour but de faire appréhender le capital immatériel, ses composantes, ses leviers ainsi que des indicateurs de mesure.

En pratiquant une telle évaluation, l'INPI a souhaité sensibiliser à une clé supplémentaire de succès pour l'entreprise et montrer que la pratique de la propriété industrielle serait d'autant plus efficace si elle est intégrée dans une démarche globale de pilotage, sécurisation et valorisation de l'ensemble de vos actifs immatériels.

Etape 3 : Concernant la démarche de conception d'outils

A partir des premiers retours des entités testées, et ce afin de s'adapter à la typologie des lauréats des trophées, il a été rapidement envisagé de décliner l'outil d'audit-flash, en particulier le guide d'entretien support de l'audit-flash en deux versions :

- une version à destination des PME/start-up
- une version à destination de laboratoire de recherche, notamment laboratoire de recherche public

D'autre part, en s'appuyant sur les résultats obtenus, il a été déterminé que pour mesurer et piloter efficacement sa stratégie PI, il convenait de déterminer si l'entreprise avait mis en place les bonnes pratiques PI (bonnes pratique au sens adéquations de la stratégie PI avec la stratégie de développement de l'entreprise) .

Pour aider les entreprises de disposer d'information sur l'apport en valeur (extra-financière) des pratiques PI mises en place dans l'entreprise, l'INPI a entrepris, en partenariat avec Goodwill-management

- de développement d'une nouvelle arborescence du Thesaurus prenant en compte les aspects pratiques de la PI.
- en se basant sur cette nouvelle arborescence, la création un outil de type « audit-flash » permettant la comparaison des valeurs issue d'une évaluation « extra-financière » calculée à partir d'une arborescence standard et issue d'une évaluation « extra-financière » à partir de l'arborescence renforcée PI développée

➔ L'écart entre les deux valeurs pourra être considéré comme une mesure de la pratique de la PI au sein de la PI.

Plus l'écart de valeur est important plus la pratique PI de l'entreprise est adaptée et est alors considéré comme une bonne pratique

➔ Avantage de l'outil : lie la pratique de la PI à la gestion et au développement de l'entité

Freins éventuels rencontrés

Légitimité de l'INPI a pratiqué de façon autonome les audit-flash :

La Propriété Intellectuelle est une des composantes principales du capital immatériel d'une entité (notamment capital technologique et capital marque) mais les problématiques de protection, de gestion et de valorisation de la Propriété intellectuelle est intrinsèquement liés aux autres actifs immatériels. Il semble alors logique (voir naturel) que l'INPI, en complément de ses actions propres liés à la PI, sensibilise les entités dont le potentiel de création de valeur est avéré (les Lauréats en sont un bon exemple) à la protection et à la valorisation de leur capital immatériel. En ce sens, l'ensemble des acteurs ayant participé aux formations et aux tests ont confirmé :

- qu'il peut être du rôle de l'INPI de sensibiliser à la bonne gestion des actifs immatériels, notamment au travers de la promotion d'outils d'évaluation du capital immatériel,
- L'évaluation extra-financière des actifs immatériels pourrait être réalisée de façon autonome par l'INPI à la condition (pour des questions de légitimité et de crédibilité) de renforcer les branches du modèle de l'Audit-Flash liées au savoir-faire technologique et à la notoriété (en y incorporant notamment des pondérations liées aux aspects juridiques des titres et contrats PI)

Cependant, lors du premier contact avec les lauréats, ces derniers étaient principalement intéressés par l'évaluation financière (et non l'évaluation extra-financière). Or l'évaluation financière, ne peut être pratiquée par l'INPI de façon autonome :

- sans risque d'erreur trop importante de la part de l'auditeur,
- sans risque de se voir reprocher de sortir de son rôle de délivrance de titre PI et de sensibilisation à la PI conféré par la CPI, notamment de se voir reprocher de promulguer des conseils ou d'être un acteur de la financiarisation des titres.

Au contraire, lors de la restitution, les lauréats étaient bien plus sensibles aux conclusions tirées de l'évaluation extra-financière, notamment dans une optique d'amélioration de leur gouvernance.

- ➔ La difficulté de l'INPI étant alors de convaincre l'intérêt d'un audit-flash uniquement sur des considérations extra-financières dans son offre de services.

Étape atteinte ; date échéance finale

- 12 lauréats testés
- Elaboration d'un guide d'entretien et d'une méthodologie d'évaluation extra-financière/financière du capital immatériel pour un laboratoire de recherche
- Elaboration d'un guide d'entretien et d'une méthodologie d'évaluation extra-financière/financière pour PME
- Elaboration d'un outil de mesure de bonne pratique PI.

L'outil de mesure de bonne pratique n'a, à ce jour, pas encore été testé sur des entités.

Diffusion attendue/envisagée pour le document

Du point de vue réutilisation des travaux :

- les expériences Audit-Flash pourrait être généralisées dans la gamme d'outils et de prestations à destinations des entités clientes de l'INPI
- Des partenariats pourraient être envisagés pour développer des expériences au niveau de SATT, pôles de compétitivité...